

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 03847

Numéro SIREN : 807 652 805

Nom ou dénomination : A. CRUCIANI

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2021 sous le numéro de dépôt 9934

A.CRUCIANI

Société par actions simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social :

Lot 9B – ZA les Pradeaux

13850 GREASQUE

RCS MARSEILLE 807 652 805

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26-03-2021

Le 26-03-2021 à 10 heures, les associés de la société A. CRUCIANI, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, divisé en 100 actions de 50 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Présidence.

SONT PRESENTS :

- Alain CRUCIANI, propriétaire de.....20 actions
- Corinne CRUCIANI, propriétaire de..... 5 actions
- Alexis CRUCIANI, propriétaire de 75 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social..... 100 actions

M. Alain CRUCIANI, préside la réunion en sa qualité d'associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Alain CRUCIANI de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs en vue des formalités,

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- le rapport de gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

CC AC A.C

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Alain CRUCIANI donne sa démission, pour des raisons personnelles, de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

L'assemblée lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les soussignés nomment en qualité de Président de la société pour une durée non limitée :

Monsieur Alexis CRUCIANI
Demeurant Résidence les collines
Bâtiment A2
13240 SEPTEMES-LES-VALLONS

M. Alexis CRUCIANI déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'être frappé d'aucune interdiction ou incapacité susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'intéressé n'a pas pris part au vote.

La collectivité des associés, constatant le changement de président, décide de modifier l'article 11 des statuts.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président ainsi que par tous les associés présents après lecture.

Three handwritten signatures in black ink are visible at the bottom of the page. The first signature on the left is a cursive signature that appears to read 'Alain Cruciani'. The second signature in the middle is a stylized, circular signature. The third signature on the right is a long, horizontal signature with a large loop at the end.